

Élections URPS

NE PAS TRAHIR : VOTER LE BLOC

Vos voix seront comptées au niveau national. Si Anesthésistes chirurgiens et obstétriciens nous donnons ensemble 50% des suffrages au bloc, Ensembles l'UCDF, le SYNGOF et l'AAL seront représentatifs.

Vous serez donc pour la première fois représentés par des praticiens de votre spécialité à la négociation conventionnelle. Et de cette légitimité nous tirerons notre force pour vous défendre. Cela est indispensable pour débloquer nos tarifs, préserver et étendre à nous tous la liberté tarifaire du secteur 2 qui a sauvé la chirurgie.

Si nous n'atteignons pas ces chiffres, SYNGOF, l'UCDF et l'AAL nous serons paralysés dans nos actions. Les spécialités médicales continueront à nous représenter.

Même si vous avez des amitiés dans les syndicats polycatégoriels - tous à dominance médicale - qui vous appellent à disperser vos voix sur leurs listes ou que même vous y avez été inscrits, vous ne pouvez ignorer l'importance de votre vote "LE BLOC" pour notre avenir.

Comment pourriez-vous trahir "LE BLOC"?

Liste LE BLOC : Donnez-nous la légitimité de défendre vos intérêts

Nos trois syndicats (AAL, SYNGOF, UCDF) se sont réunis dans une liste commune, « LE BLOC », pour obtenir la représentativité, parce que nous sommes d'accord sur les revendications essentielles au bon fonctionnement en équipe des blocs.

1) **La tarification de la CCAM** : Il faut obtenir le rattrapage du retard du tarif de nos actes de haute responsabilité, ce qui nécessitera des compléments d'honoraires. Nous voulons faire admettre définitivement l'accès à des compléments d'honoraires logiques et explicites pour tous les acteurs des blocs, en tenant compte des spécificités que chacun connaît.

2) **Concernant le dispositif complexe de RCP**, nous entendons être ensemble les interlocuteurs directs des pouvoirs publics pour des garanties intégrales et des coûts stables.

3) **Enfin, nous refusons que les établissements s'immiscent dans le champ des tarifs médicaux**. Mais la FHP ne nous considérera comme des interlocuteurs à part entière que si nous sommes représentatifs.

Sur ces sujets, les autres syndicats, parce qu'ils sont polycatégoriels, sont et seront toujours dominés par les spécialités médicales plus nombreuses et ne peuvent défendre nos intérêts.

L'histoire le montre :

- La fermeture du secteur 2 à l'installation était acceptée par deux syndicats jusqu'à la grève des chefs de clinique. En secteur I, beaucoup de spécialités médico-techniques sont mieux rémunérées que nous ne le sommes en secteur II. Ils ont rénové leur tarif et bloqué les nôtres.

-les accords chirurgicaux d'août 2004 n'ont pas été repris par ces mêmes syndicats qui ont signé la convention de 2005. Depuis, les mêmes organisations syndicales (dont la CSMF avec l'accord du SNARF) ont signé un projet de secteur optionnel conçu par la Mutualité qui a pour objectif explicite de limiter le secteur 2 et qui exclut les anciens CES secteur I exerçant avec nous en équipe dans les blocs. Ne nous laissons pas manipuler !

-Le coût de la pratique de la CCAM a été scandaleusement établi en 2005 pour valoriser davantage les actes médico-techniques que les actes réalisés dans les blocs. Tous les syndicats des autres listes ont fait obstacle à notre demande de réouverture du dossier.

Nous avons eu l'heureuse surprise de constater que les ophtalmologues qui travaillent dans les blocs ont demandé à nous rejoindre dans notre second collège. Ils doivent, comme nous, défendre la valeur de leurs actes exercés au bloc. Le secrétaire général de leur syndicat (SNOF) est sur la liste électorale du Bloc en Île-de-France. Si nous obtenons la représentativité, nous nous engageons à leur laisser toute leur place dans les négociations conventionnelles.

-Dans le dossier de la RCP, aucun syndicat majoritaire ne nous a soutenus avec constance pour contrebalancer le lobby des assureurs. D'ailleurs à l'observatoire des risques médicaux le président CSMF joue pour eux et, contre nous.

Notre intérêt collectif est en jeu. Si, par relations, certains se sont sentis obligés de se disperser sur d'autres listes alors qu'ils ont toujours soutenu nos syndicats, ils doivent ne pas trahir nos intérêts communs et voter le 29 septembre pour Le BLOC.

Ce jour là, les pouvoirs publics vont procéder au décompte des effectifs pour chaque syndicat afin de déterminer lesquels sont représentatifs et donc habilités à s'asseoir à la table des négociations conventionnelles.

Pour obtenir cette représentativité, nous devons recueillir environ 50% des voix pour être sur de dépasser la barre des 10% de tous les spécialistes. Chaque vote pour les autres listes sera l'indication pour les pouvoirs publics que la situation de non-prise en compte des réalités du Bloc peut continuer et, pire encore, avec notre consentement.

En obtenant la création de ce 2ème collège, nous avons gagné le droit de jouer cet instant de vérité : soit la légitimité pour la défense de vos intérêts ; soit au contraire le discrédit.

Voilà simplement pourquoi pour nous une seule liste : LE BLOC.